

Labège, le 20 février 2019



Compte rendu de la Réunion Publique
du Conseil Municipal du 19 février 2019
à 20 h 30
salle de "La Rotonde"

Présents :

Fabrice BAUDEAU, Jean-Paul BEYSSEN , Olivier BONNAMY, Gabriel BOUISSOU, Elodie CAMBOU, Yannick CHATELET, Laurent CHERUBIN, Renaud DARDEL, Laure DELOBETTE, Fanny DOMERGUE, Claude DUCERT, Laure FRENDRO-ROSSO, Laurent GONZALEZ, Frédéric PERROT, Marc PRIDO, Karine ROVIRA, Vincent VIALA

Absents et excusés :

Sophie AVRIL, Séverine CAMES, Éric CHERDO, Anne FAURES, Béatrice HONTARREDE,

Absents excusés ayant donné procuration :

Fathi AÏDLI à Laurent CHERUBIN
Jean-Louis ASTOR à Fanny DOMERGUE
Henri de FERLUC à Gabriel BOUISSOU
Christine MASOT à Élodie CAMBOU
Sabrina MIGNONAT à Karine ROVIRA

Désignation du Secrétaire de séance :

☞ Renaud DARDEL est désigné Secrétaire de séance.

I. Informations :

1/ Modalités du Débat National

Monsieur le Maire ouvre la séance en donnant des précisions sur le grand débat national :

Selon une note reçue ce jour du Préfet, les cahiers de participation citoyenne devront

être transmis à l'État le 22/02/2019 à 11h30.

Monsieur le Maire encourage donc les habitants à venir, s'ils le souhaitent, s'exprimer.

Un débat animé par un animateur choisi parmi ceux proposés par la Préfecture aura lieu le 13 mars prochain à partir de 19h30. La préinscription permet de choisir la salle en fonction du nombre de participants.

Le dossier du conseil municipal est alors abordé :

II. Administration Générale :

2/ Approbation du Procès-Verbal de la séance du 22.01.2019

Approbation à l'unanimité

3/ Création d'une commission extra-municipale

Approbation à l'unanimité

III. Ressources Humaines :

4/ Suppression de postes suite à des avancements de grade, des promotions internes ou départs en retraite 2018

Approbation à l'unanimité

5/ Création de postes liés aux avancements de grade de l'année 2019

Approbation à l'unanimité

IV. Voirie :

6/ Effacement réseaux basse tension et rénovation de l'éclairage public Chemin Fontaine saint Sernin. Annule et remplace la délibération N°022D_2016 du 09.02.2016.

Approbation à l'unanimité

Monsieur le Maire précise qu'il a reçu les représentants des habitants ayant signé la

pétition contre la vitesse excessive et les nuisances de l'avenue Louis Couder. Il précise également qu'une rencontre a eu lieu avec le Département et le Sicoval pour mener une réflexion commune sur ce sujet. Un retour sera ensuite fait aux habitants.

**7/ Sécurisation cheminement piéton Avenue Louis Couder / Chemin Canteloup.
Subventions amendes de Police 2019**

Approbation à l'unanimité

V. Travaux :

**8/ Convention de servitude de passage liée au déplacement d'une canalisation gaz.
Projet Salle des Fêtes.**

Approbation à l'unanimité

VI. Comptabilité Finances

9/ Débat d'orientation budgétaire 2019

Approbation à l'unanimité

VIII. Administration Générale

**10/ Communication de l'arrêté du 21 janvier 2019 portant autorisation
environnemental pour l'aménagement de la ZAC de Malepère**

11/ Répartition des missions du guichet unique

Une fois l'ordre du jour examiné (à 22h22), Monsieur le Maire donne la parole au conseil municipal pour des questions diverses :

1) Gens du voyage stationnés à Gaumont :

Il est précisé que les démarches ont abouti sans retard mais que le manque d'effectifs de gendarmerie est à l'origine du retard d'exécution.

2) Stationnements illicites dans les autres communes :

Il est précisé que la commune d'Auzeville ne souhaite pas faire évacuer les occupants illicites.

3) Aire de grands passages :

Des travaux d'aménagement sont en cours dans la prochaine commune (Auzeville).

Monsieur le Maire donne ensuite la parole au public :

1) Devenir du chemin du Bousquet :

Il est précisé qu'une solution tendant à la restriction de la circulation automobile est en cours pour éviter l'engorgement prévisible lié aux flux automobiles nouveaux.

2) Une administrée s'étonne de ne pas avoir signé la pétition Couder et du nombre important de camions :

Monsieur le Maire précise qu'il attend le retour du contrôle de légalité sur l'arrêté qu'il a pris pour limiter le passage sur cet axe des poids lourds.